

- C O M M U N E D ' O R S A Y -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2010

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, maire, président, Marie-Pierre Digard, Jean-François Dormont, Catherine Gimat, Joël Eymard, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Ariane Wachthausen, François Rousseau, Michèle Viala, adjoints – Jean-Christophe Péral, Didier Missenard, Louis Dutey, Eliane Sauteron, Claude Thomas-Collombier, Stanislas Halphen (à partir de 21h00), Yann Ombrello, Alexis Foret, José Goncalves, Benjamin Lucas-Leclin, Simone Parvez, Guy Aumettre, Béatrice Donger-Desvaux, Hervé Charlin.

Absents excusés représentés :

Agnès Foucher	pouvoir à Elisabeth Delamoye
Frédéric Henriot	pouvoir à Jean-François Dormont
Mireille Ramos	pouvoir à Eliane Sauteron
Chantal de Moreira	pouvoir à Jean-Christophe Péral
Sabine Ouhayoun	pouvoir à François Rousseau
Stanislas Halphen (Jusqu'à 21h00)	pouvoir à Michèle Viala
Claudie Mory	pouvoir à David Saussol
Marie-Hélène Aubry	pouvoir à Simone Parvez

Absents :

Dominique Denis
Jérôme Vitry

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30 à 20h30 – 31 à 21h00
Nombre de votants	31

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Simone Parvez est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2010

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2010 est approuvé, par 30 voix pour, 1 abstention (M. Charlin).

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	N° DECISION	OBJET
21/06/2010	10-104	Adoption du marché n°2010-02 concernant l'entretien de la voirie avec la société JEAN LEFEBVRE IDF sans montant minimum ni maximum - 1 an renouvelable 3 fois.
24/06/2010	10-105	Adoption du marché n°2010-05 relatif à l'organisation de séjours en centres de vacances avec la société EVASION 91 lot n°1 : Séjour à la mer, pour un montant de 11 960,00€ TTC - 1 an renouvelable 1 fois.
24/06/2010	10-106	Adoption du marché n°2010-05 relatif à l'organisation de séjours en centres de vacances avec la société EVASION 91 lot n°2 : Séjour sportif, pour un montant de 11 960,00€ TTC - 1 an renouvelable 1 fois.
24/06/2010	10-107	Adoption du marché n°2010-05 relatif à l'organisation de séjours en centres de vacances avec la société EVASION 91 lot n°3 : Séjour à la montagne, pour un montant de 11 960,00€ TTC - 1 an renouvelable 1 fois.
24/06/2010	10-108	Adoption du marché n°2010-05 relatif à l'organisation de séjours en centres de vacances avec la société EVASION 91 lot n°4 : Séjour à la campagne, pour un montant de 11 960,00€ TTC - 1 an renouvelable 1 fois.
24/06/2010	10-109	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement appartenant à la commune au profit de Madame Elisabeth GOURIOU, professeur des écoles.
24/06/2010	10-110	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement appartenant à la commune au profit de Madame Denise ROUSSELIN, professeur des écoles.
05/07/2010	10-111	Convention passée avec la société LOGITUD, relative à la formation "utilisation du progiciel de gestion des cimetières ETERNITE", le 29 juin 2010, pour trois agents municipaux - montant : 1090€ TTC
08/07/2010	10-112	Convention passée avec l'Agence Commerciale SNCF pour la mise à disposition de 19 places dans un train pour le voyage en Andalousie du 11 au 21 juillet 2010 - montant : 4432€ TTC
07/07/2010	10-113	Cession de véhicule - vente d'un véhicule Peugeot ne présentant plus d'utilité pour le fonctionnement du service public - montant : 350€ TTC

08/07/2010	10-114	Prolongation de la durée de validité du marché n°14/2000 avec la société DECAUX, concernant la pose, l'entretien et l'exploitation du mobilier urbain pouvant supporter de la publicité - durée : période de 6 mois, reconductible par période de 3 mois dans la limite de 2 reconductions.
08/07/2010	10-115	Adoption d'une convention de mise à disposition à titre gratuit, d'un terrain situé derrière le magasin FLY, au profit de la commune d'Orsay, pour les sessions scolaires de rugby pour les mois de septembre et octobre 2010.
08/07/2010	10-116	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable, d'un logement appartenant à la commune, au profit de Madame Sophie DAMBRUNE, institutrice - Du 1er septembre 2010 au 31 août 2011.
08/07/2010	10-117	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable, d'un logement appartenant à la commune, au profit de Madame Colette DUEZ, institutrice - Du 1er septembre 2010 au 31 août 2011.
08/07/2010	10-118	Avenant n°1 à la décision n°03-40 portant création d'une régie d'avances pour le service jeunesse - le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est porté à 4 000€ durant la période estivale
15/07/2010	10-119	Adoption du marché n°2010-08 avec la société SERRURERIE BERNARD, relatif aux travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école primaire du guichet pour un montant de 86 710€ TTC - Exécution des travaux dans un délai de 54 jours.
15/07/2010	10-120	Convention de formation passée avec le GRETA, relative à la mise en place d'une remise à niveau individualisée en français pour un agent de la mairie, du 7 septembre 2010 au 14 décembre 2010, pour un montant de 858€ TTC.
15/07/2010	10-121	Décision portant modification de la décision n°10-90 relative à l'adoption du marché de denrées alimentaires. Lot n°1 : boucherie fraîche - erreur matérielle - taux de TVA applicable 5,5% et non 19,6%
15/07/2010	10-122	Décision portant modification de la décision n°10-92 relative à l'adoption du marché de denrées alimentaires. Lot n°3 : charcuterie fraîche - erreur matérielle - taux de TVA applicable 5,5% et non 19,6%
15/07/2010	10-123	Décision modificative de la décision n°10-94 relative à l'adoption du marché de denrées alimentaires. Lot n°5 : charcuterie fraîche - erreur matérielle - taux de TVA applicable 5,5% et non 19,6%
22/07/2010	10-124	Adoption du marché n°2010-07 avec la société SECURITE INCENDIE MONTAGE, concernant les travaux de mise en conformité du système de sécurité incendie du groupe scolaire du centre - Du 5 juillet 2010 au 30 juillet 2010 pour un montant de 73 932,65€ TTC

22/07/2010	10-125	Adoption du marché n°2010-10 avec la société SERPEV, relatif à la réalisation d'un terrain de football avec gazon synthétique, éclairage, clôture et équipement. Lot n°1 : Sols sportifs, pour un montant de 673 287,81€ TTC.
22/07/2010	10-126	Adoption du marché n°2010-10 avec la société S.T.P.E.E. relatif à la réalisation d'un terrain de football avec gazon synthétique, éclairage, clôture et équipement. Lot n°2 : Eclairage, pour un montant de 112 944,38€ TTC.
13/08/2010	10-127	Convention passée avec le CNFPT pour une formation sur "l'accueil de l'enfant autiste", les 8, 15 et 22 novembre 2010 pour les agents des Centres de loisirs maternels, pour un montant de 1 980€ TTC.
13/08/2010	10-128	Convention passée avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Essonne pour une formation "Prévention secours civique niveau 1" pour 10 agents, les 11 et 12 octobre 2010 pour un montant de 670€ TTC.
19/08/2010	10-129	Avenant n°1 à la décision n°10-97 portant création d'une régie de recettes unique dénommée REGIE FAMILLE, modification du montant du cautionnement du régisseur titulaire.
10/08/2010	10-130	Avenant au marché n°10-31 concernant l'extension et la restructuration de l'école maternelle du groupe scolaire de Mondétour - lot n° 2 : terrassement, gros œuvre, aménagements extérieurs, carrelage, faïence - montant des travaux supplémentaires : 7 118,59€ TTC.
10/08/2010	10-131	Avenant au marché n°10-35 concernant l'extension et la restructuration de l'école maternelle du groupe scolaire de Mondétour - lot n° 6 : chauffage, ventilation, plomberie sanitaire - montant des travaux supplémentaires : 3 402,62€ TTC.
10/08/2010	10-132	Avenant au marché n° 10-36 concernant l'extension et la restructuration de l'école maternelle du groupe scolaire de Mondétour - lot n° 7 : électricité courants forts, courants faibles - montant des travaux supplémentaires : 5 008,85€ TTC.
13/08/2010	10-133	Convention de mise à disposition de locaux et de matériels à titre gratuit, au profit de l'association "Accueil des Villes Françaises Bures-Gif-Orsay" (AVF BGO) - Un an renouvelable au maximum 3 ans.
13/08/2010	10-134	Convention passée avec le Centre d'Ecodéveloppement et d'Initiative Sociale concernant une formation intitulée "Vers la conversion écologique des politiques publiques et des territoires" pour un conseiller municipal, du 17 au 20 août 2010 et pour un montant de 450€ TTC.
18/08/2010	10-135	Contrat passé avec Mme BOULLLOUD Klasien concernant l'exposition de ses œuvres du 17 au 28 septembre 2010 pour un montant de 1500€ TTC.
23/08/2010	10-136	Avenant n°1 au marché n°08-87 avec la société EFFIA STATIONNEMENT, relatif à la mission d'exploitation du stationnement réglementé et payant sur la voirie - prolongation de 5 mois de la durée du marché pour un montant de 11 436,25€ TTC.

27/08/2010	10-137	Adoption du marché n°2010-06 avec la société AUBRAC SIGNAL, relatif aux travaux de signalisation horizontale et verticale sur le réseau routier communal pour un montant maximal annuel de 71 760€ TTC - 1 an renouvelable au maximum 3 fois.
26/08/2010	10-138	Contrat avec la Compagnie Mistral Gagnant, pour un spectacle "Oh la belle plante", dans le cadre de la Fête de la Science le 19 octobre 2010 pour un montant de 1500€ TTC.
31/08/2010	10-139	Convention de formation passée avec l'organisme L.E.H. intitulée : "comptabilité et gestion financière des établissements sociaux et médico-sociaux publics - module 1" pour deux agents de la mairie, du 22 au 24 septembre 2010 pour un montant de 2 284€ TTC.
31/08/2010	10-140	Contrat pour la maintenance du progiciel URBAPRO avec la société OPERIS, du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, pour un montant de 4 985,10€ TTC.
07/09/2010	10-141	Modifications des modalités de mise à disposition des fonds de règlements des échéances des emprunts souscrits avec la Société Générale.

2010-73 - CCAS - ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 4 abstentions (M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux, M. Charlin, M. Aumette) :

- **Procède**, à mains levées, à la désignation d'un représentant du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.
- **Mme Claude Thomas-Collombier** ayant obtenu la majorité absolue, est désignée déléguée titulaire au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

2010-74 - FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION – ETUDE DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE DE L'EGLISE SAINT-MARTIN – SAINT –LAURENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** le maire à solliciter auprès du Conseil général le bénéfice d'une subvention pour le financement d'une étude de diagnostic technique de l'église, et à signer tout document relatif à cette subvention.
- **Dit** que les subventions à percevoir seront imputées au chapitre 13.

2010-75 - FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION – ACHAT D'UN LOGICIEL DE GESTION POUR LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Le Conseil municipal, par 29 voix pour, 2 abstentions (M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux) :

- **Autorise** le maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention pour le financement d'un logiciel de gestion du Relais d'Assistantes Maternelles assorti de la formation de l'animateur responsable.
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à cette subvention.

- **Dit** que les subventions à percevoir seront imputées au chapitre 13.

2010-76 - FINANCES - SEMAINE DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 3 abstentions (M. Lucas-Leclin, M. Aumette, Mme Donger-Desvaux) :

- **Autorise** le maire à solliciter auprès du comité de pilotage de la Semaine de la solidarité internationale un soutien financier appelé « Premier coup de pouce ».
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à ce soutien financier.
- **Dit** que les recettes à percevoir seront imputées au chapitre 74.

2010-77 - MARCHES-PUBLICS – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N°2 AU MARCHE N°08/82 RELATIF A LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE ET DU REPECTOIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DU GROUPE SCOLAIRE DE MONDETOUT

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 3 voix contre (Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, M. Lucas-Leclin), 1 membre ne participant pas au vote (Mme Parvez) :

- **Approuve** l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre passé entre la commune et l'atelier d'architecture susvisé pour rémunérer les études de l'architecte liées à ces surcoûts financiers imputables à la maîtrise d'ouvrage, et modifier le coût prévisionnel définitif des travaux qui s'élève à la somme de 1 113 691,75 € HT, soit 1 331 975,33 € TTC.
- **Autorise** le maire à signer cet avenant d'un montant de 10 044,38€ HT, soit 12 013,08 € TTC.
- **Précise** que la dépense correspondante sera inscrite au compte budgétaire 2313.

2010-78 - PERSONNEL COMMUNAL - CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** la création de quatre postes d'apprentis.
 - Service Scolaire (poste ATSEM) : CAP petite enfance
 - Service Informatique (maintenance) : BAC professionnel
 - Service Technique (espaces verts) : BAC professionnel horticulture
 - Service Restauration (cuisine centrale) : CAP cuisinier

2010-79 - PERSONNEL COMMUNAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** la mise à jour du tableau des effectifs des agents titulaires et non titulaires, suivant le récapitulatif joint en annexe, qui tient compte des modifications liées à :
 - 6 transformations de postes
 - 4 créations de postes d'apprentis

CADRE D'EMPLOI ANTERIEUR	<u>NOUVEAU CADRE D'EMPLOI</u>	SERVICES CONCERNES
<u>6 transformations de postes</u>		
1 rédacteur principal poste pourvu	1 rédacteur chef titulaire suite à examen professionnel	Financier
2 adjoints techniques 2 ^{ème} classe postes pourvus	2 adjoints techniques 1 ^{ère} classe titulaires suite à examen professionnel	Sports Gardien
2 adjoints administratifs 2 ^{ème} classe titulaires – postes pourvus	2 adjoints administratifs 1 ^{ère} classe titulaires suite à réussite examen professionnel	Petite enfance FAE – Info +
1 rédacteur – poste pourvu	1 adjoint administratif 1 ^{ère} classe suite à réussite examen professionnel	Communication
4 créations de postes	Apprentis	Scolaire Informatique Technique Restauration

- Total des postes dans le tableau des effectifs :

332 postes permanents pour la Commune d'Orsay,
+ 3 emplois d'assistantes maternelles
+ 5 postes d'apprentis,
+32 postes de surveillants de cantine en vacations horaires.

Soit 372 emplois inscrits dans le Budget communal au chapitre 012

- Répartition selon le statut de la fonction publique :

Dont **267** agents titulaires de la Fonction Publique dont **262,6 équivalent temps plein**
Et **105** agents contractuels

Soit 372 emplois inscrits dans le Budget communal au chapitre 012
dont 367,6 équivalent temps plein

- Pour mémoire :

Le Centre Communal d'Action Sociale totalise 17 postes d'agents titulaires et un poste d'agent non titulaire (dont 2 postes à temps non complet) et l'établissement des Crocus compte 2 postes d'agents titulaires et 4 postes d'agents non titulaires à temps non complet.

TABLEAU D'EVOLUTION DES EFFECTIFS
DU PERSONNEL
COMMUNE + CCAS ET CROCUS DE 2008 A 2010

Effectifs	31.03.2008	31.12.2009	15.09.2010
Titulaires	284	286	286
Non titulaires	104	105	110
Total	388	391	396

2010-80 - PERSONNEL COMMUNAL - LOGEMENTS DE FONCTION

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Fixe** ainsi qu'il suit la liste des emplois pouvant bénéficier d'un logement de fonction pour utilité de service :

EMPLOIS	MISSIONS
Animation de la ville	Assure tout l'aspect relationnel avec les commerçants de la Commune, tant en soirée que certains week-end, en fonction des nécessités. Intérêt certain pour la bonne marche du service en raison des sujétions particulières qui lui sont confiées
Directeur général des services	Intérêt certain pour la bonne marche du service en raison des missions particulières qui lui sont confiées et des responsabilités qui lui incombent

- **Dit** que les logements pour utilité de service sont attribués moyennant le paiement d'une redevance correspondant à la valeur locative du logement, minoré de l'abattement réglementaire. Cet abattement représente l'avantage en nature fiscalement imposable.
- **Précise** que les charges et taxes locatives y afférentes, sont dues par l'occupant.
- **Fixe** ainsi qu'il suit la liste des emplois pouvant bénéficier d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service :

EMPLOIS	MISSIONS
Gardien des bâtiments publics suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Scolaire du Guichet - Groupe Scolaire de Mondétour - Groupe scolaire du Centre - Gymnase Blondin (Centre) - Gymnase Marie Thérèse Eyquem (Guichet) - Centre Technique Municipal - Stade Municipal - La Grande Bouvêche - Tennis de Mondétour - Hôtel de Ville 	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité • Entretien • Ouvertures et fermetures des sites • Activités relationnelles et administratives
Responsable du service des astreintes	Disponibilité constante notamment le week-end et en soirée
Chef de poste Police Municipale	Disponibilité constante notamment le week-end et en soirée

- **Dit** que les logements pour nécessité absolue de service sont attribués gratuitement.
- **Précise** que l'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service comporte également la gratuité de la fourniture d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage (hors enlèvement des ordures ménagères et autres taxes locatives).
- **Précise** que sur une année mobile N, toute indisponibilité de l'agent logé pour nécessité absolue de service (congés longue maladie, congés longue durée, accidents de travail prolongés, etc), supérieure ou égale à un mois entraînera de facto l'application d'un loyer

au taux de 5,31 € par m² réactualisé sur la base de l'augmentation de l'indice de référence des loyers (IRL), au 1^{er} janvier de chaque année.

- **Autorise** le Maire à prendre les décisions individuelles correspondantes et à signer les contrats de concessions.

2010-81 - PERSONNEL COMMUNAL – LISTE DES VEHICULES DE SERVICE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** l'attribution de véhicules de service aux directions et services dont la liste figure en annexe à la présente délibération, ainsi que leur nombre.
- **Décide** les emplois susceptibles de se voir attribuer un véhicule de service avec remisage à domicile.
- **Autorise** le Maire à prendre et signer tout acte relatif à cette attribution de véhicules de service avec ou sans remisage à domicile.
- **Précise** qu'en cas d'absence ou de congés, l'agent devra laisser le véhicule à la disposition du service.
- **Abroge** la délibération antérieure n°2006-167 du 4 décembre 2006 à compter de l'entrée en vigueur des présentes.

2010-82 - PERSONNEL COMMUNAL – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE DEFIBRILLATEURS CARDIAQUES ET ACCESSOIRES

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** d'adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition de défibrillateurs cardiaques, accessoires et contrat de maintenance.
- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter le marché selon les modalités fixées dans cette convention.
- **Approuve** l'opportunité de commander :
 - 3 packs de défibrillateur semi-automatique,
 - 3 paires d'électrode de rechange adultes,
 - 3 sacs de transport,
 - (+ 1 contrat de maintenance),
- **Autorise** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2010-83 - SCOLAIRE – ERRATUM : TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 3 abstentions (M. Lucas-Leclin, Mme Parvez, Mme Donger-Desvaux) :

- **Décide** d'appliquer les nouveaux tarifs des accueils périscolaires et du CESFO conformément au tableau ci-dessous,
- **Précise** que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à partir du 1^{er} septembre 2010.

		TARIF					QUOTIENT		
		Minimum	Intermédiaire	Maximum	Exterieur	Occasionnel	Minimum	Intermédiaire	Maximum
ACCUEILS DE LOISIRS									
CLM journée avec repas	actuel	3,73 €	14,81 €	38,56 €	46,00 €		200 €	750 €	2 300 €
	nouveau	3,77 €	14,96 €	38,95 €	47,38 €		200 €	750 €	2 300 €
CLM1/2 journée	actuel	2,42 €	9,63 €	25,06 €	30,00 €		200 €	750 €	2 300 €
	nouveau	2,44 €	9,73 €	25,31 €	30,90 €		200 €	750 €	2 300 €
CLM matin	actuel	0,28 €		2,88 €	3,50 €		200 €		2 300 €
	nouveau	0,29 €		2,91 €	3,60 €		200 €		2 300 €
CLM soir	actuel	0,64 €		6,49 €	7,80 €		200 €		2 300 €
	nouveau	0,65 €		6,55 €	8,03 €		200 €		2 300 €
CESFO journée	actuel	3,72 €	16,50 €	40,30 €			200 €	750 €	2 300 €
	nouveau	3,76 €	16,67 €	40,70 €			200 €	750 €	2 300 €
CESFO1/2 journée (sans repas)	actuel	1,86 €	8,25 €	20,15 €			200 €	750 €	2 300 €
	nouveau	1,88 €	8,33 €	20,35 €			200 €	750 €	2 300 €
FORFAIT MENSUEL									
Accueil périscolaire	actuel	10,90 €		18,16 €	19,20 €	3,00 €	200 €		2 300 €
	nouveau	11,00 €		18,34 €	19,78 €	3,00 €			
Etude du soir 1er enfant	actuel	20,00 €		27,34 €	28,40 €	5,00 €			
	nouveau	20,20 €		27,61 €	29,25 €	5,00 €			
Etude du soir 2ème enfant	actuel	16,80 €		22,34 €	23,40 €				
	nouveau	16,97 €		22,56 €	24,10 €				

2010-84 - SERVICES TECHNIQUES - ADHESION DE LA COMMUNE DE ROCQUENCOURT (YVELINES) AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE – (SIGEIF)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Emet** un avis favorable à l'adhésion de la commune de Rocquencourt (Yvelines) au syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France pour les compétences en matière de distribution publique de gaz et d'électricité.
- **Précise** que la présente délibération sera notifiée à monsieur le Président du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France.

La séance est levée à 23 heures 30.

Orsay, le 23 septembre 2010

David ROS
Maire d'Orsay
Vice-président du Conseil général de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le :